
Séance du Conseil d'agglomération de Fribourg
Sitzung des Agglomerationsrats Freiburg

Date / Datum: jeudi 7 octobre 2021 / Donnerstag, 7. Oktober 2021

Lieu / Ort: Halle ABC, Forum Fribourg, route du Lac 12, Granges-Paccot

Présidence / Präsidentschaft:

M. Nicholas **Creak**, Président du Conseil / Präsident des Rates, Marly

M. Félicien **Frossard**, Secrétaire général / Generalsekretär

Préposée au Procès-verbal / Protokollführerin:

Mme Noémie **Nicolas**, Assistante de direction / Direktionsassistentin

Membres du Conseil d'agglomération / Mitglieder des Agglomerationsrates

Présent-e-s / Anwesenden

Avry

Mme **von der Weid** ainsi que MM. Marius **Achermann** et Michel **Moret**

Belfaux

MM. Diego **Frieden**, Vincent **Schickel** et François **Vallat**

Corminboeuf

Mme Chantal **Angéloz** ainsi que MM. Jonathan **Collaud**, Alain **Lunghi** et Dario **Viel**

Düdingen

Mme Maria-Antonietta **Mollica** et MM. Herbert **Burri**, Niklaus **Mäder**, Thomas **Meyer** et Dylan **Porchet**

Fribourg

Mmes Anne-Élisabeth **Cattaneo-Python**, Océane **Gex**, Nadège **Piller** et Andréa **Savoy** ainsi que MM. Bernhard **Altermatt**, Gérald **Collaud**, Laurent **Dietrich**, Christophe **Giller**, Grégory **Grin**, Simon **Jordan**, François **Miche**, Florian **Müller**, Pierre-Alain **Perritaz**, Thierry **Pochon**, Léo **Sapia**, Jérémie **Stöckli**, Marc **Vonlanthen** et François **Yerly-Brault**

Givisiez

MM. Didier **Carrard** et Marcel **Tortorella**

Granges-Paccot

Mme Marjorie **Jaquet** ainsi que MM. Jean-Louis **Barras**, Yves **Litandi** et Alexis **Overney**

Marly

MM. Nicholas **Creak**, Christophe **Maillard**, César **Murangira** et Jean-Pierre **Oertig**

Matran

MM. Bernard **Chassot**, Jean-Luc **Dumoulin**, et Nicolas **Rérat**

Villars-sur-Glâne

Mme Katharina **Buchs** ainsi que MM. Jacques **Dietrich**, François **Grangier**, Dimitri **Küttel**, Bruno **Marmier**, Claude **Monney** et Alexandre **Wicht**

Excusé-e-s / Entschuldigungen

MM. Vladimir **Colella** (Givisiez), Gabriel **Litzistorf** (Belfaux), Frédéric **Mischler** (Marly) et Adrian **Schwaller** (Düdingen)

Membres du Comité d'agglomération / Mitglieder des Agglomerationsvorstandes

Présent-e-s / Anwesenden

Mmes Andrea **Burgener Woeffray** (Fribourg), Francine **Defferrard** (Villars-sur-Glâne), Éliane **Dévaud-Sciboz** (Avry), Anne-Élisabeth **Nobs** (Corminboeuf) ainsi que MM. Bernard **Clerc** (Marly), Éric **Mennel** (Givisiez), Pierre-Olivier **Nobs** (Fribourg), René **Schneuwly** (Granges-Paccot), Thierry **Steiert** (Fribourg) et Christophe **Pierret** (Matran)

Excusé-e-s / Entschuldigungen

Mme Muriel **Frésard** (Belfaux) et M. Urs **Hauswirth** (Düdingen)

Ordre du jour / Tagesordnung:

1. Ouverture de la séance et salutations / Eröffnung der Sitzung und Begrüssung
2. Approbation des procès-verbaux des dernières séances du Conseil d'agglomération / Genehmigung der letzten Sitzungsprotokolle des Agglomerationsrates
 - 2.1 Procès-verbal de la séance du 1er avril 2021 / Protokoll der Sitzung vom 1. April 2021
 - 2.2 Procès-verbal de la séance du 24 juin 2021 / Protokoll der Sitzung vom 24. Juni 2021
3. Mitteilungen / Mitteilungen
 - 3.1 Communications du Président du Conseil d'agglomération / Mitteilungen des Präsidenten des Agglomerationsrates
 - 3.2 Communications du Président du Comité d'agglomération / Mitteilungen des Präsidenten des Agglomerationsvorstandes
4. Election de la Commission culturelle de l'Agglomération de Fribourg / Wahl der Kulturkommission der Agglomeration Freiburg
 - 4.1 Présentation du message n° 2 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr. 2 des Vorstandes
 - 4.2 Élection / Wahlen
5. Désignation de l'organe de révision / Bestimmung des Revisionsorgans
 - 5.1 Proposition de la Commission financière / Vorschlag der Finanzkommission
 - 5.2 Discussion / Diskussion
 - 5.3 Désignation de l'organe de révision par le Conseil d'agglomération / Bestimmung des Revisionsorgans durch den Agglomerationsrat
6. Subventionnement de la mesure 11.06 du PA2 « Aménagement d'un arrêt sur chaussée à l'arrêt Miséricorde (direction Givisiez / Torry) et d'une voie bus (direction gare) sur la route du Jura » / Subventionierung der Massnahme 11.06 des AP2 « Gestaltung einer Miséricorde-Haltestelle (Richtung Givisiez -Torry) und einer Busspur (Richtung Bahnhof) entlang der Route du Jura »
 - 6.1 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission
 - 6.2 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt
 - 6.3 Présentation du message n° 3 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr. 3 des Vorstandes
 - 6.4 Examen du Message / Prüfung der Botschaft
 - 6.5 Examen et adoption de l'arrêté / Prüfung und Annahme des Beschlusses
7. Subventionnement de la mesure 11.09 du PA2 « aménagement d'une voie bus sur le chemin des Pensionnats (direction gare) et priorisation TP au giratoire » / Subventionierung der Massnahme 11.09 des AP2 « Gestaltung einer Busspur entlang des Chemin des Pensionnats (Richtung Bahnhof) und ÖV-Priorisierung beim Kreisel »
 - 7.1 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission
 - 7.2 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt
 - 7.3 Présentation du message n° 4 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr. 4 des Vorstandes
 - 7.4 Examen du Message / Prüfung der Botschaft
 - 7.5 Examen et adoption de l'arrêté / Prüfung und Annahme des Beschlusses
8. Subventionnement de la mesure 21.09 du PA2 « réalisation d'une passerelle de mobilité douce à la gare de Givisiez, avec accès au quai » / Subventionierung der Massnahme 21.09 des AP2 « Realisierung eines Gleisübergangs für den Langsamverkehr bei der Haltestelle Givisiez, mit einem Zugang zum Perron »
 - 8.1 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission
 - 8.2 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt
 - 8.3 Présentation du message n° 5 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr. 5 des Vorstandes
 - 8.4 Examen du Message / Prüfung der Botschaft
 - 8.5 Examen et adoption de l'arrêté / Prüfung und Annahme des Beschlusses
9. Subventionnement de la mesure 43.09 du PA2 « Réaménagement de la traversée de localité de Belfaux (VALTRALOC), phase I » / Subventionierung der Massnahme 43.09 des AP2 « Neugestaltung der Ortsdurchquerung von Belfaux (VALTRALOC), 1. Phase »
 - 9.1 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission
 - 9.2 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt

- 9.3 Présentation du message n° 6 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr. 6 des Vorstandes
 - 9.4 Examen du Message / Prüfung der Botschaft
 - 9.5 Examen et adoption de l'arrêté / Prüfung und Annahme des Beschlusses
10. Subventionnement de la mesure 3M.03.02 du PA3 « Compartimentage du quartier de Gambach » / Subventionierung der Massnahme 3M.03.02 des AP3 « Kammerung des Gambach-Quartiers »
- 10.1 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission
 - 10.2 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt
 - 10.3 Présentation du message n° 7 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr. 7 des Vorstandes
 - 10.4 Examen du Message / Prüfung der Botschaft
 - 10.5 Examen et adoption de l'arrêté / Prüfung und Annahme des Beschlusses
11. Transmission de la motion concernant l'ajout d'un volet "Plan climatique" au plan directeur et aux futurs projets d'agglomération / Überweisung der Motion betreffend die Ergänzung des Richtplans und der zukünftigen Agglomerationsprogramme durch ein Kapitel „Klimaplan“ /
Mot_Leg_2021-2026_2021_001
- 11.1 Position de l'auteur / Standpunkt des Autors
 - 11.2 Position du Bureau du Conseil / Standpunkt des Ratsbüros
 - 11.3 Position du Comité / Standpunkt des Vorstandes
 - 11.4 Vote de transmission / Überweisungsabstimmung
12. Réponses du Comité aux interventions parlementaires / Antworten des Vorstandes auf parlamentarische Vorstösse
- 12.1 Postulat demandant une étude de faisabilité d'un parking d'échange P+R dans la proximité de l'arrêt du bus TPF "Portes de Fribourg" (ligne 1) / Postulat für eine Machbarkeitsstudie einer P+R-Anlage in der Nähe der TPF-Bushaltestelle „Portes de Fribourg“ (Linie 1) /
Post_Leg2016-2021_2017_007
 - a. Position du Comité / Standpunkt des Vorstandes
 - b. Avis de l'auteur / Ansicht des Autors
 - 12.2 Question concernant l'arrêt de bus près du cimetière St-Léonard / Anfrage betreffend die Bushaltestelle in der Nähe des Friedhofes St. Leonhard in Freiburg /
Quest_Leg_2016-2021_2020-028
 - a. Position du Comité / Standpunkt des Vorstandes
 - b. Avis de l'auteure / Meinung der Autorin
13. Divers / Verschiedenes

Glossaire / Glossar:

Toutes les abréviations sont en italique dans le document / Alle Abkürzungen in diesem Dokument sind in Schrägschrift dargestellt.

Abréviation	Définition	Abkürzung	Definition
Agglomération	Agglomération de Fribourg (institution) en tant qu'organe politique (législatif et exécutif) doté d'un bureau administratif et technique	Agglomeration	Agglomeration Freiburg (Institution) als politisches Organ (Legislative und Exekutive) mit einer Verwaltungs- und einer Fachstelle
agglomération fribourgeoise	agglomération fribourgeoise (territoire)	Freiburger Agglomeration	Freiburger Agglomeration (Gebiet)
Bureau du Conseil	Bureau du Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg	Ratsbüro	Büro des Agglomerationsrates der Agglomeration Freiburg
CAME	Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement de l'Agglomération de Fribourg	KRMU	Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt der Agglomeration Freiburg
CCult	Commission culturelle de l'Agglomération de Fribourg	KultK	Kulturkommission der Agglomeration Freiburg
CDD	contrat à durée déterminée	BAV	befristeter Arbeitsvertrag
CDI	contrat à durée indéterminée	UAV	Unbefristeter Arbeitsvertrag
CF	Commission financière de l'Agglomération de Fribourg	FK	Finanzkommission der Agglomeration Freiburg
Comité	Comité d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg	Vorstand	Agglomerationsvorstand der Agglomeration Freiburg
communes membres	communes membres de l'Agglomération de Fribourg	Mitgliedgemeinden	Mitgliedgemeinden der Agglomeration Freiburg
Conseil	Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg	Rat	Agglomerationsrat der Agglomeration Freiburg
Conseil d'Etat	Conseil d'Etat du canton de Fribourg	Staatsrat	Staatsrat des Kantons Freiburg
Directive sur le subventionnement des mesures du PDA	Directive sur le subventionnement des mesures du Plan directeur de l'Agglomération de Fribourg	Richtlinie zur Subventionierung der Massnahmen des RPA	Richtlinie zur Subventionierung der Massnahmen des Richtplans der Agglomeration Freiburg
DP	Dicastère des promotions (culture, économie et tourisme) de l'Agglomération de Fribourg	AF	Aufgabenbereich der Förderungen (Kultur, Wirtschaft und Tourismus) der Agglomeration Freiburg

Abréviation	Définition	Abkürzung	Definition
Grand Fribourg	projet de fusion des communes d'Avry, de Belfaux, Corminboeuf, Fribourg, Givisiez, Granges-Paccot, Marly, Matran et Villars-sur-Glâne	Grossfreiburg	Fusionsprojekt der Gemeinden Avry, Belfaux, Corminboeuf, Freiburg, Givisiez, Granges-Paccot, Marly, Matran und Villars-sur-Glâne
LCo	loi sur les communes de l'Etat de Fribourg (RSF 140.1)	GG	Gesetz über die Gemeinden des Staats Freiburg (SGF 140.1)
MD	mobilité douce	LV	Langsamverkehr
NP	objectif / mesure Nature & Paysage	NL	Zielsetzung / Massnahmen Natur & Landschaft
P+R	parkings d'échange P+R promus par l'Agglomération de Fribourg	P+R	P+R-Parkplätze gefördert durch die Agglomération Freiburg
PA	projet-s d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg (PA1, PA2, PA3, PA4)	AP	Agglomerationsprogramm der Agglomération Freiburg
PA2	Projet d'agglomération de deuxième génération de l'Agglomération de Fribourg	AP2	Agglomerationsprogramm der zweiten Generation der Agglomération Freiburg
PA3	Projet d'agglomération de troisième génération de l'Agglomération de Fribourg	AP3	Agglomerationsprogramm der dritten Generation der Agglomération Freiburg
PA4	Projet d'agglomération de quatrième génération de l'Agglomération de Fribourg	AP4	Agglomerationsprogramm der vierten Generation der Agglomération Freiburg
PAD	plan-s d'aménagement de détail	DBP	Detailbebauungsplan
PV	procès-verbal	PK	Protokoll
Règlement du Conseil	Règlement du Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg adopté par le Conseil d'agglomération le 13 septembre 2018 et approuvé par le Conseil d'Etat le 24 juin 2019	Ratsreglement	Reglement des Agglomerationsrates der Agglomération Freiburg vom Agglomerationsrat am 13. September 2018 angenommen und vom Staatsrat am 24. Juni 2019 genehmigt
Statuts	Statuts de l'Agglomération de Fribourg	Statuten	Statuten der Agglomération Freiburg
TIM	transport/trafic individuel motorisé	MIV	motorisierter Individualverkehr
TP	transport public	ÖV	Öffentlicher Verkehr
TransAgglo(s)	TransAgglo(s), axe(s) de mobilité douce traversant l'agglomération fribourgeoise.	TransAgglo(s)	TransAgglo(s), Langsamverkehrsachsen, die die Freiburger Agglomération durchqueren (durchqueren)
TA2	TransAgglo 2 (Marly - Fribourg - Givisiez - Corminboeuf / Belfaux)	TA2	TransAgglo 2 (Marly - Freiburg - Givisiez - Corminboeuf / Belfaux)

1. Ouverture de la séance et salutations / Eröffnung der Sitzung und Begrüssung

Le Président. Monsieur le Président du *Comité d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après Comité)*, Mesdames et Messieurs les membres du *Comité*, chères et chers collègues du *Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après Conseil)*, Mesdames et Messieurs les représentant-e-s de la presse, Mesdames et Messieurs les invité-e-s, j'ai le plaisir d'ouvrir la présente séance du *Conseil* à 19h41. Je vous salue toutes et tous très cordialement.

Comme vous le constatez, le Secrétaire général, l'assistante du *Conseil* et moi-même sommes placés sur la scène, les *membres du Bureau du Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après Bureau du Conseil)* sur le côté de la scène, les membres du *Comité* aux deux premiers rangs, les membres du *Conseil* aux rangs suivants et, enfin, la presse, les collaborateurs et le public dans les dernières rangées.

Selon les recommandations de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), étant donné que nous sommes moins de cent personnes ce soir, le dépôt du masque est accepté lorsque nous sommes assis à notre place. Dès que nous la quittons, nous devons remettre notre masque. Nous vous invitons à mettre en œuvre les recommandations émises par les autorités sanitaires. Du gel hydroalcoolique est à votre disposition dans la salle.

Les membres du Conseil suivants se sont excusés : MM. Vladimir Colella (Givisiez), Gabriel Litzistorf (Belfaux), Frédéric Mischler (Marly) et Adrian Schwaller (Düdingen). C'est le cas également pour les membres du *Comité* suivants : Mme Muriel Frésard (Belfaux) et M. Urs Hauswirth (Düdingen). Enfin, les invités suivants ont signalé leur absence : M. Michael Blanchard (Coordinateur des agglomérations de l'État de Fribourg), M. Cédric Clément (Directeur de Fribourg Tourisme et Région FTR), M. Jerry Krattinger (Directeur de la promotion économique du canton de Fribourg) et M. Samuel Russier (Secrétaire général de la *Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts de l'État de Fribourg (ci-après DIAF)*).

Le 21 septembre 2021, le Conseil d'État a approuvé la révision partielle du 24 juin 2021 du *Règlement du Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après Règlement du Conseil)* relative au vote électronique, soumis par le *Conseil*. Nous pouvons donc à présent voter électroniquement par défaut, sauf lorsqu'il agit d'élections.

Les consoles situées sur nos tables disposent d'un système de vote, d'un microphone et d'un haut-parleur diffusant les débats.

Fonctionnement du système

Nous devons tous insérer notre carte dans la console posée sur notre table afin que le système détecte votre présence. Lors de son insertion, notre appareil clignote une fois en vert pour signaler son activation. Il faut la laisser insérée pendant toute la séance et ne plus y toucher. En fin de séance, vous devrez absolument la laisser dans la console.

Demandes de parole

- Vous pouvez demander la parole en appuyant sur le grand bouton de l'appareil distingué par le dessin d'une personne qui parle.
- Lorsque vous demandez la parole, votre micro clignote en vert.
- Si vous avez appuyé sur ce bouton par erreur, vous ne pouvez pas le désactiver vous-même, vous devez simplement dire que vous ne souhaitez pas parler.
- Je verrai la liste des personnes qui souhaitent intervenir sur l'écran en face de moi.
- Je donnerai la parole en respectant l'ordre de cette liste.
- Lorsque vous intervenez, votre microphone doit absolument être allumé pour que votre intervention soit bien enregistrée et vous devez annoncer clairement votre nom.
- Dès que vous aurez terminé de prendre la parole, votre micro se fermera automatiquement sans aucune intervention de votre part.

Votes

- Quand je vous annoncerai l'ouverture des votes, vous verrez les touches **+**, **0** et **-** se colorer.
- Pour voter, vous presserez sur une des trois touches : verte +, bleue 0, rouge -.
- Vous aurez 15 secondes pour voter. Pendant ces 15 secondes, vous pouvez changer d'avis en cours de route.
- À la fin des votes, les résultats des votes s'afficheront à l'écran.

Election

Les élections se font, en principe, de manière tacite lorsque le nombre de candidat-e-s est égal ou inférieur au nombre de sièges à pourvoir. Un cinquième des membres du *Conseil* peut, toutefois, requérir une élection au scrutin de liste.

Test du système

Je vous propose de faire un test immédiatement afin de vérifier que le système de vote fonctionne. Ce dernier détecte 53 membres du *Conseil*. Je vous prie de presser sur la touche verte. Le vote est ouvert. Vous voyez donc apparaître le témoin lumineux sur votre appareil. Vous avez 15 secondes pour voter. 53 membres ont pressé sur la touche verte. Le système fonctionne donc bien.

Formellement, je constate que le quorum est atteint et que nous pouvons siéger valablement.

Conformément au *Règlement du Conseil*, l'envoi des documents de la présente séance a été effectué par défaut de manière électronique. La présente séance a donc été valablement convoquée par courriel du 17 septembre 2021. Les documents de la séance du *Conseil* sont disponibles depuis cette date sous la rubrique « Actualité » du site web de *l'Agglomération de Fribourg (ci-après Agglomération)*. Y a-t-il des remarques à exprimer quant à l'ordre du jour de la présente séance ? Ce n'est pas le cas. Cet ordre du jour est donc accepté.

Le premier point de l'ordre du jour est ainsi liquidé.

2. Approbation des procès-verbaux des dernières séances du Conseil d'agglomération / Genehmigung der letzten Sitzungsprotokolle des Agglomerationsrates

2.1 Procès-verbal de la séance du 1^{er} avril 2021 / Protokoll der Sitzung vom 1. April 2021

Le Président. Avez-vous des remarques concernant le *procès-verbal (ci-après PV)* de la séance du *Conseil* du 1^{er} avril 2021 ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Vote électronique / Elektronische Abstimmung

Celles et ceux, qui acceptent le *PV* de la séance du *Conseil* du 1^{er} avril 2021, sont priés de presser sur la touche verte.

Celles et ceux, qui le refusent, sont priés de presser sur la touche rouge.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de presser sur la touche bleue.

Résultat / Ergebnis

47 membres ont accepté ce *PV* du 1^{er} avril 2021.

Aucun membre ne l'a refusé.

6 membres se sont abstenus.

Le procès-verbal de la séance du *Conseil* du 1^{er} avril 2021 est approuvé à la majorité.

J'adresse les remerciements d'usage à sa rédactrice.

2.2 Procès-verbal de la séance du 24 juin 2021 / Protokoll der Sitzung vom 24 Juni 2021

Le Président. Avez-vous des remarques concernant le *PV* de la séance du *Conseil* du 24 juin 2021 ?

Nicolas Rérat. Je tiens à signaler une petite erreur dans le *PV* de la séance du 24 juin pour laquelle j'étais excusé. À la page 1 de ce *PV*, il est bien mentionné que je suis excusé, mais sur cette même page et en page 2, je figure dans la liste des membres présents.

Le Président. Je prends note de cette correction. Y a-t-il d'autres remarques ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Vote électronique / Elektronische Abstimmung

Celles et ceux, qui acceptent le *PV* de la séance du *Conseil* du 24 juin 2021, sont priés de presser sur la touche verte.

Celles et ceux, qui le refusent, sont priés de presser sur la touche rouge.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de presser sur la touche bleue.

Résultat / Ergebnis

52 membres ont accepté ce *PV* du 24 juin 2021 avec ces modifications.

Aucun membre ne l'a refusé.

Aucun membre ne s'est abstenu.

Le *PV* de la séance du *Conseil* du 24 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

J'adresse les remerciements d'usage à sa rédactrice.

Der zweite Punkt der Traktandenliste ist somit erledigt.

3. Communications / Mitteilungen

3.1 Communications du Président du Conseil d'agglomération / Mitteilungen des Präsidenten des Agglomerationsrates

Le Président. La *Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement de l'Agglomération de Fribourg (ci-après CAME)* et la *Commission financière de l'Agglomération de Fribourg (ci-après CF)* ont envoyé leur préavis par courriel le 28 septembre 2021 conformément au *Règlement du Conseil*.

Ces deux commissions ont élu leur président et vice-président. À la *CF*, ont été réélus Président, M. François Grangier, et Vice-président, M. Alain Lunghi. À la *CAME*, M. Jérémie Stöckli a été élu Président et M. Michel Moret a été réélu Vice-président.

Je vais à présent vous donner lecture de mon discours de début de mandat à la présidence du *Conseil*.

Discours du Président du Conseil entrant

Il est maintenant coutume que le nouveau président du Conseil s'exprime lors de sa première réunion officielle. Je tenais tout d'abord au nom de ma commune, Marly, et de moi-même à vous remercier pour la confiance et l'honneur que vous nous faites.

Es ist üblich, dass der neue Präsident des *Agglomerationsrates der Agglomeration Freiburg (nachstehend Rat)* bei seiner ersten offiziellen Sitzung das Wort ergreift. Zunächst möchte ich Ihnen im Namen meiner Gemeinde, Marly, und mir selbst für das Vertrauen und die Ehre danken.

Que nous soyons pour ou contre le projet du *Grand Fribourg*, le 26 septembre est une date qui marque un tournant pour *l'Agglomération*. En effet, l'assemblée constitutive planche depuis maintenant plus de trois ans et le peuple a sèchement refusé le projet qui lui a été soumis.

Lors des discussions avec la population, on évoque la peur de la hausse des impôts, la généralisation du 30 km/h, la perte de son identité de Marlinois ou des autres communes, la peur d'une gauche trop forte et, enfin, la peur d'une perte de la proximité des services publics. Bei den Diskussionen mit der Bevölkerung wurden die Angst vor einer Steuererhöhung, die Verallgemeinerung von 30 Kilometer pro Stunde, der Verlust der Identität, die Angst vor einer zu starken Linken sowie die Angst vor einem Verlust der Nähe zu den öffentlichen Diensten hervorgerufen.

Ces craintes, qu'elles soient justifiées ou non, doivent être adressées, si nous souhaitons poursuivre vers cet idéal. Car à mon avis, pour convaincre, nous devons non seulement clarifier et quantifier les avantages de la fusion dans la vie quotidienne de nos concitoyens, mais il ne faut surtout pas oublier la vision du *Grand Fribourg*.

La vision d'un pôle fort entre l'arc lémanique et Bern. Un pôle que n'essaie pas d'être une pâle copie de Lausanne ou Genève, mais qui saura s'affirmer avec les avantages que nous connaissons et devons préserver, c'est-à-dire une région avec un pragmatisme terrien, attachée aux traditions, à la nature, aux valeurs humaines authentiques, mais aussi une région dynamique, innovante et qui ne rougit pas de ses succès.

L'échec du vote consultatif doit nous encourager tous dans notre fonction au sein de *l'Agglomération*. Nos concitoyens attendent de nous que nous combinions nos forces, que nous évitions les guerres de clochers ou d'appartenance politique. Les citoyens nous observent !

J'espère que nous saurons travailler ensemble et trouver des solutions concrètes aux défis auxquels nous allons faire face pour renforcer notre région.

Merci (applaudissements).

3.2 Communications du Président du Comité d'agglomération / Mitteilungen des Präsidenten des Agglomerationsvorstandes

René Schneuwly. Je ne vais pas me lancer sur le même thème que le Président du *Conseil*, il comprendra sans doute mon propos. Pour ma part, et je le répète, sans faire d'autres discours, je suis et reste un défenseur de notre *Agglomération*, qui doit absolument bénéficier du soutien de tous par les temps qui courent.

Je souhaite vous communiquer quelques informations.

La première concerne le *Projet d'agglomération de quatrième génération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après PA4)*. Le 15 septembre 2021, ce projet a été déposé auprès de l'Office fédéral du développement territorial (ARE), après avoir été adopté par le *Conseil* et approuvé par le *Conseil d'État du canton de Fribourg (ci-après Conseil d'État)*. Je souligne que le *PA4* a fait l'objet que de quelques remarques. Malgré la situation sanitaire difficile de ces deux dernières années, grâce à un engagement sans faille de nos collaboratrices et collaborateurs de *l'Agglomération*, que je tiens à remercier, nous avons pu tenir les délais. Le *Comité* est persuadé que ce projet sérieux et pragmatique permettra de décrocher des fonds fédéraux importants tout en renforçant la coordination entre le développement de l'urbanisation et des

transports dans les dix *communes membres de l'Agglomération de Fribourg* (ci-après communes membres), qui forment le centre cantonal.

Je vous rends également attentif à trois manifestations, organisées par *l'Agglomération*, qui se dérouleront prochainement et auxquelles vous êtes, toutes et tous, cordialement invités à participer en vos titres et fonctions. Le 13 octobre 2021, dès 7 h 30 à la salle des fêtes de St-Léonard, aura lieu la Rencontre des entreprises de *l'agglomération fribourgeoise* avec une présentation qui aura pour thème le marché immobilier. Le 17 novembre à partir de 17 h 30 aura lieu la remise des *Trophées PME* à Forum Fribourg. Pour finir, le 15 décembre aura lieu la remise du *Prix culturel à l'émergence* et celle des arrêtés de subventions trisannuelles aux associations bénéficiaires, dès 17 h à l'Espace Nuithonie de Villars-sur-Glâne. Vous trouverez les informations et liens nécessaires pour s'inscrire dans la newsletter de *l'Agglomération* du 30 septembre. Le *Comité* se réjouit de vous croiser à l'un ou l'autre de ces événements. En ce qui concerne le personnel de *l'Agglomération*, nous avons le plaisir d'accueillir M. Valentin Jourdon-Péronne, qui est parmi nous ce soir. À la mi-août de cette année, il a succédé à M. Johan Grosjean en tant que responsable de la coordination des mesures des projets d'agglomération et responsable de la *mobilité douce* (ci-après MD). Il va donc être l'interlocuteur privilégié des *communes membres* en ce qui concerne la mise en œuvre des *Projets d'agglomération de deuxième génération de l'Agglomération de Fribourg* (ci-après PA2), PA3 et PA4. Âgé de 30 ans, il habite depuis huit ans à Fribourg. D'origine française, il dispose d'un master en transport et mobilité obtenu à l'École Nationale des Ponts et Chaussées de Paris en 2013. Il débute sa carrière professionnelle à Bulle au sein du bureau team+, bureau dans lequel il restera sept années. Dans ce cadre, il a déjà travaillé pour *l'Agglomération* et certaines *communes membres*. Après un bref passage au sein du bureau CSD, autre bureau de mobilité fribourgeois, il a donné la préférence à *l'Agglomération* afin de valoriser sa connaissance locale et de participer activement à la mobilité de son lieu de vie. En dehors de ses activités professionnelles, il est investi dans la vie culturelle fribourgeoise en tant que membre de l'organisation d'improvisation fribourgeoise (FoiR) et du théâtre de la Cité, où vous pourrez d'ailleurs le voir sur scène du 19 au 27 novembre pour une pièce contemporaine fribourgeoise. Nous lui souhaitons la bienvenue et du plaisir dans son activité (applaudissements).

Mme Kristel Spiesberger, après un contrat à durée déterminée (CDD), a été engagée avec un contrat à durée indéterminée (CDI) au Secrétariat dès le 1^{er} octobre à plein temps. Elle a fait preuve de professionnalisme, de rigueur et d'engagement et s'est parfaitement intégrée à l'équipe de *l'Agglomération*. Elle complète ainsi l'équipe du Secrétariat. Mme Virginie Zube a terminé son congé maternité et a repris sa fonction au Secrétariat depuis le 1^{er} octobre 2021 à 40 %. Elle est toujours en très grande forme. Mmes Spiesberger et Zube nous ont notamment accueillis ce soir. Bienvenue à ces dernières (applaudissements).

Le Président. Ce troisième point de l'ordre du jour est ainsi liquidé.

4. Élection de la Commission culturelle de l'Agglomération de Fribourg / Wahl der Kulturkommission der Agglomeration Freiburg

À l'instar de la séance constitutive de la présente législature, nous ferons usage de la possibilité de recourir à une élection tacite étant donné que le nombre de candidats à la *Commission culturelle de l'Agglomération de Fribourg* (ci-après CCult) est égal au nombre de sièges à pourvoir. Un cinquième des membres du *Conseil* peut toutefois requérir une élection au scrutin de liste. Ist die Anzahl der Kandidaten gleich hoch oder tiefer als die Zahl der zu besetzenden Sitze, so werden alle Kandidaten in stiller Wahl gewählt, es sei denn, die Organisation einer Listenwahl wird von einem Fünftel der Anwesenden verlangt.

4.1 Présentation du message n° 2 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr. 2 des Vorstandes

Christophe Pierret. Tout d'abord, je tiens à remercier les membres démissionnaires de la CCult, Mme Andréa Wassmer ainsi que MM. Beat Fasel, Hubertus von Gemmingen, Max Jendly et Laurent Dietrich, pour leur excellent travail effectué au sein de la CCult tout au long de ces très nombreuses années. Il reste donc aujourd'hui sept membres dans cette commission : Mmes Catherine Liechti, Sandra Sabino et Martine Wolhauser-Panchard ainsi que MM. Antonio Bühler, Sam Guillaume, Pierre-Georges Roubaty et Jean-Luc Waeber. Nous devons donc élire ce soir six nouveaux membres. La CCult, le *Dicastère des promotions de l'Agglomération de Fribourg* (ci-après DP) et le *Comité* ont longuement réfléchi au choix de ces candidat-e-s, avec pour objectif une représentation de tous les milieux culturels.

Le *Comité* vous propose d'élire ce soir Mme Tatjana Erard et Véronique Piller ainsi que MM. Patrick Boschung, Juan Diaz, Simon Gabaglio et moi-même. Le *Comité* est convaincu que les candidatures précitées réunissent les compétences nécessaires au bon fonctionnement de la CCult. Tous les candidat-e-s sont d'ailleurs présentés dans le présent message.

4.2 Élection / Wahlen

○ Élection à la Présidence de la Commission culturelle / Wahl ins Präsidium der Kulturkommission

Le Président. Nous allons procéder en deux temps. En raison de ses qualités propres, je vous propose d'élire tout d'abord le ou la Président-e de la *CCult*.

René Schneuwly. Selon les *Statuts de l'Agglomération de Fribourg (ci-après Statuts)*, la *CCult* est présidée par un membre du *Comité*. Le *Comité* a l'honneur de proposer M. Christophe Pierret pour cette fonction.

Le Président. Est-ce qu'un des membres du *Comité* souhaite proposer sa candidature pour cette fonction ? Ce n'est manifestement pas le cas.

Résultat / Ergebnis

Nous pouvons donc élire tacitement M. Christophe Pierret à la Présidence de la *CCult* (applaudissements). Je le félicite pour son élection et lui souhaite beaucoup de plaisir dans sa nouvelle fonction.

○ Élection des membres de la Commission culturelle / Wahl der Mitglieder der Kulturkommission

Le Président. Statutairement, la *CCult* peut être composée de neuf à treize membres, présidence comprise. Le *Comité* propose que la *CCult* soit constituée de treize membres. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des oppositions à la proposition du *Comité* quant au nombre de membres de la *CCult* et aux candidat-e-s proposé-e-s ? Ce n'est pas le cas. Pour rappel, M. Christophe Pierret a cité précédemment les noms des candidat-e-s, figurant dans le message n° 2. Y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas. Nous avons la possibilité d'élire tacitement les douze candidat-e-s mentionné-e-s. Quelqu'un demande-t-il l'organisation d'un scrutin de liste ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

Les membres du *Conseil* ont élu tacitement les douze membres de la *CCult* suivants par acclamation : Mmes Tatjana Erard (nouvelle), Catherine Liechti (sortante), Véronique Piller (nouvelle), Sandra Sabino (sortante) et Martine Wolhauser-Panchard (sortante) ainsi que MM. Patrick Boschung (nouveau), Antonio Bühler (sortant), Juan Diaz (nouveau), Simon Gabaglio (nouveau), Sam Guillaume (sortant), Pierre-Georges Roubaty (sortant) et Jean-Luc Waeber (sortant). Je les félicite et leur souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de leur fonction.

Ce quatrième point de l'ordre du jour est ainsi liquidé.

5. Désignation de l'organe de révision / Bestimmung des Revisionsorgans

5.1 Proposition de la Commission financière / Vorschlag der Finanzkommission

François Grangier. CORE fiduciaire REVICOR de Fribourg est l'organe de révision de *l'Agglomération* depuis 2018 et son mandat de trois ans s'est éteint avec l'approbation des comptes 2020. Le travail de qualité, fourni par notre réviseur durant les trois dernières années, a poussé la *CF* à lui demander une offre afin de poursuivre son mandat pour les années 2021 à 2023, comme l'autorise l'article 98 alinéa 2 de la *loi sur les communes de l'État de Fribourg (ci-après LCo)*. En réponse à notre demande, CORE fiduciaire Revicor a fait part de son intérêt quant au renouvellement de son mandat avec *l'Agglomération*, au même tarif, CHF 7'000, que les années dernières pour 2022 et 2023. Elle prévoit des honoraires de CHF 8'000 pour 2021, étant donné qu'elle devra procéder au contrôle périodique des valeurs au bilan. Comme les années précédentes, une lettre de recommandation sera établie à l'intention du *Comité* à l'issue de chaque bouclément. Pour toutes ces raisons, la *CF* vous propose, à l'unanimité des membres présents, de renouveler le mandat de CORE fiduciaire Revicor de Fribourg pour la prochaine période de trois ans, soit jusqu'au bouclément de l'exercice 2023.

**Proposition de la Commission financière
à l'intention du Conseil d'agglomération
concernant la désignation de l'organe de révision**

Conformément aux dispositions légales en vigueur, la *Commission financière de l'Agglomération de Fribourg (ci-après CF)* est chargée de proposer un organe de révision au *Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après Conseil)*. La CF doit, notamment dans ce cas, faire un rapport au Conseil et lui donner son préavis sous l'angle de l'engagement financier.

Pour rappel, l'organe de révision est désigné pour le contrôle d'un à trois exercices. Son mandat prend fin avec l'approbation des derniers comptes annuels. Une ou plusieurs reconductions sont possibles, la durée du mandat d'un organe de révision ne pouvant excéder six ans consécutifs. C'est le *Conseil* qui désigne formellement l'organe de révision.

Le 14 juillet 2021, la CF a demandé par courrier à CORE Fiduciaire Revicor, SA mandatée par l'Agglomération pour les exercices de 2018 à 2020, si cette dernière maintiendrait ses honoraires actuels en cas de renouvellement de son mandat avec l'Agglomération pour la révision des comptes de l'Agglomération 2021 à 2023.

Le 15 juillet 2021, la fiduciaire a fait part de son grand intérêt quant à un renouvellement de son mandat avec l'Agglomération. Elle indique que par rapport à l'offre initiale de CHF 7'000 hors TVA, leurs honoraires aux mêmes conditions seront les suivants :

- 2021 : CHF 8'000 hors TVA (service additionnel de CHF 1'000 pour le dernier contrôle périodique des valeurs au bilan) ;
- 2022 et 2023 : CHF 7'000 hors TVA par exercice.

A l'instar des exercices précédents, la fiduciaire établira une lettre de recommandation.

Lors de sa séance du 27 septembre 2021, la CF a discuté de l'offre de la fiduciaire du 15 juillet 2021.

La CF propose, à l'unanimité, au Conseil de désigner CORE Fiduciaire Revicor SA de Fribourg pour la révision des comptes de l'Agglomération pour les exercices 2021 à 2023.

5.2 Discussion / Diskussion

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des interventions du *Conseil* ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close. Nous passons au vote.

5.3 Désignation de l'organe de révision par le Conseil d'agglomération / Bestimmung des Revisionsorgans durch den Agglomerationsrat

Vote électronique / Elektronische Abstimmung

Celles et ceux, qui acceptent la proposition de la CF de désigner CORE fiduciaire Revicor en tant qu'organe de révision des comptes de l'Agglomération de 2021 à 2023, sont priés de presser sur la touche verte.

Celles et ceux, qui le refusent, sont priés de presser sur la touche rouge.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de presser sur la touche bleue.

Résultat / Ergebnis

51 membres ont accepté de désigner la fiduciaire CORE pour la révision des comptes de l'Agglomération de 2021 à 2023.

Aucun membre ne l'a refusé.

2 membres se sont abstenus.

Vous avez accepté, à la majorité, de renouveler le mandat de CORE fiduciaire Revicor.

Le cinquième point de l'ordre du jour est absout.

6. Subventionnement de la mesure 11.06 du PA2 « Aménagement d'un arrêt sur chaussée à l'arrêt Miséricorde (direction Givisiez / Torry) et d'une voie bus (direction gare) sur la route du Jura » / Subventionierung der Massnahme 11.06 des AP2 « Gestaltung einer Miséricorde-Haltestelle (Richtung Givisiez -Torry) und einer Busspur (Richtung Bahnhof) entlang der Route du Jura »

Une coquille s'est glissée en page 2 du message n° 3, version française : elle a été corrigée récemment sur la version figurant sur le site web de l'Agglomération. Il était écrit « constatations » au lieu de « constatations » dans la phrase suivante : « Le projet porté par la Ville de Fribourg propose ainsi une voie bus en direction de Givisiez conformément aux constatations de son Service de la mobilité ».

6.1 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission

François Grangier. La CF n'a pas de remarque particulière concernant le message n° 3, qui correspond à la mesure mentionnée et à la *Directive sur le subventionnement des mesures du Plan directeur de l'Agglomération de Fribourg (ci-après Directive sur le subventionnement des mesures du PDA)*. La CF a seulement remarqué que la direction de la voie de bus a été modifiée par rapport à ce qu'indique le titre du message. Mme Éliane Dévaud-Sciboz nous a effectivement expliqué que le projet initial a été modifié afin de favoriser une voie de bus direction Jura, plutôt que direction Gare, conformément au résultat des études. La CF recommande donc, à l'unanimité des membres présents, l'acceptation du message n° 3.

**Préavis de la Commission financière
concernant le subventionnement
de la mesure 11.06 du PA2
« Aménagement d'un arrêt sur
chaussée à l'arrêt Miséricorde (direction Givisiez / Torry)
et d'une voie bus sur la route du Jura »**

Conformément aux dispositions légales en vigueur, la *Commission financière de l'Agglomération de Fribourg (ci-après CF)* est chargée d'examiner tout message ayant des incidences financières.

Le 27 septembre 2021, les membres de la CF se sont réunis afin de prendre connaissance et de discuter sous l'angle financier du message n°3 du Comité d'agglomération du 8 juillet 2021 concernant le subventionnement de la mesure 11.06 du PA2 « Aménagement d'un arrêt sur chaussée à l'arrêt Miséricorde (direction Givisiez / Torry) et d'une voie bus sur la route du Jura », disponible sur le site web de l'Agglomération de Fribourg depuis le 17 février 2021.

Lors de leur séance du 27 septembre 2021, les membres de la CF ont posé des questions au *Comité*, auxquelles ce dernier a répondues. Les membres de la CF remercient le *Comité* pour sa collaboration.

Après délibération, la CF préavis, à l'unanimité, favorablement le message n°3.

Fribourg, le 27 septembre 2021

Au nom de la Commission financière
de l'Agglomération de Fribourg

 Le Président François Grangier		 La Secrétaire Noémie Nicolas
---	--	--

6.2 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt

Jérémie Stöckli. La CAME recommande, à l'unanimité, d'accepter cette subvention.

**Préavis de la Commission de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement
concernant le subventionnement de la mesure 11.06 du PA2 « Aménagement d'un arrêt sur
chaussée à l'arrêt "Miséricorde" (direction Givisiez/Torry) et d'une voie bus (direction gare) sur la
route du Jura »**

Conformément aux dispositions légales en vigueur, la *Commission de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement (ci-après CAME)* est chargée d'examiner sous l'angle technique les projets d'aménagement, de mobilité et de l'environnement de l'Agglomération.

Le 22 septembre 2021, la CAME s'est réunie afin de prendre connaissance et de discuter du message n°3 du Comité d'agglomération (ci-après Comité) du 8 juillet 2021 concernant le subventionnement de la mesure 11.06 du PA2 « Aménagement d'un arrêt sur chaussée à l'arrêt "Miséricorde" (direction Givisiez/Torry) et d'une voie bus (direction gare) sur la route du Jura ».

A l'occasion de la séance de la CAME du 22 septembre 2021, la délégation du *Comité* a répondu aux questions de la CAME. Cette délégation du Comité était composée des représentants du :

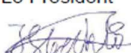
- Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité (DAEM) : Mme Burgener Woeffray
- Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité (DAEM) : Mme Dévaud-Sciboz
- Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité (DAEM) : M Menzel

La CAME remercie la délégation du Comité pour sa collaboration.

Après délibération, la CAME préavis, à l'unanimité, favorablement le message n°3.

Fribourg, le 22 septembre 2021

Au nom de la Commission de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement
de l'Agglomération de Fribourg

Le Président

Jérémie Stöckli

6.3 Présentation du message n° 3 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr. 3 des Vorstandes

Eliane Dévaud-Sciboz. La Ville de Fribourg demande le subventionnement pour la mesure 11.06 du PA2. Cette mesure prévoit la mise sur chaussée de l'arrêt de bus de Miséricorde sur la route du Jura. Cette mesure fait partie d'un ensemble de mesures visant à améliorer la vitesse commerciale des transports publics (ci-après TP). Une analyse a mis en évidence que les principaux problèmes de progression des bus se situent en sortie de ville, raison pour laquelle la réalisation de la voie de bus aura lieu dans le sens en direction de Givisiez et non en direction de la gare comme prévu initialement. Le montant maximal subventionnable est de CHF 132'000, valeur octobre 2011. La part communale est de 50 % et se monte à CHF 66'000 (valeur 2011). La part de cofinancement fédéral se monte à CHF 48'120 (valeur 2011). La part de l'Agglomération se monte donc à CHF 17'880 (valeur 2011). Le Comité vous propose d'adopter la libération de l'entier du subventionnement prévu par la mesure 11.06.

6.4 Examen du Message / Prüfung der Botschaft

Le Président. Ich eröffne die Diskussion. Gibt es Wortmeldungen? Es ist nicht der Fall. Das Wort wird nicht verlangt. Die Diskussion ist geschlossen.

6.5 Examen et adoption de l'arrêté / Prüfung und Annahme des Beschlusses

Le Président. Nous ouvrons directement la discussion sur chaque arrêté, sans détailler les Titres et considérants ainsi que les différents articles. Vous trouvez cet arrêté en annexe du message n° 3.

Vote d'ensemble électronique / Elektronische Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté proposé par le Comité et, par conséquent, autorisent le Comité à verser une subvention de CHF 66'000 à la Ville de Fribourg pour la mesure 11.06 du PA2, sont priés de presser sur la touche verte.

Diejenigen, die dies ablehnen, werden gebeten, die rote Taste zu drücken.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de presser sur la touche bleue.

Résultat / Ergebnis

51 membres ont accepté l'arrêté.

Aucun membre ne l'a refusé.

2 membres se sont abstenus.

Le Conseil a adopté, à la majorité, l'arrêté proposé par le Comité et, par conséquent, autorise le Comité à verser une subvention de CHF 66'000 à la Ville de Fribourg pour la mesure 11.06 du PA2.

Le sixième point de l'ordre du jour est absent.

7. Subventionnement de la mesure 11.09 du PA2 « aménagement d'une voie bus sur le chemin des Pensionnats (direction gare) et priorisation TP au giratoire » / Subventionierung der Massnahme 11.09 des AP2 « Gestaltung einer Busspur entlang des Chemin des Pensionnats (Richtung Bahnhof) und ÖV-Priorisierung beim Kreisel »

Le Président. En vue de la séance de ce soir et dans le but de vous prévenir en amont, je vous informe que M. Alexandre Wicht, travaillant pour la société qui a établi le projet faisant l'objet de ce point de l'ordre du jour, se voit dans l'obligation de se récuser pour le débat sur cet objet et pour le vote.

7.1 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission

François Grangier. La CF a demandé au Comité de lui expliquer l'historique financier de la mesure 11.9 du PA2. La CF voulait savoir, en particulier, si l'Agglomération a déjà versé une partie des subventions pour la mise en œuvre de la signalisation. Le Comité a confirmé que la commune de Villars-sur-Glâne n'a reçu aucun versement pour cette mesure. La CF a relevé également qu'un montant de CHF 45'000 figure au budget de fonctionnement 2021 sous la rubrique 650.314.00 pour cette même mesure. Mme Dévaud-Sciboz a confirmé que ce montant ne sera pas utilisé, puisque le Comité a décidé de passer par l'investissement et non par le fonctionnement. Fort de ces précisions, la CF prévoit favorablement, à l'unanimité des membres présents, l'acceptation du message n° 4.

**Préavis de la Commission financière
concernant le subventionnement
de la mesure 11.09 du PA2
« aménagement d'une voie bus sur le chemin des Pensionnats
(direction gare) et priorisation TP au giratoire »**

Conformément aux dispositions légales en vigueur, la *Commission financière de l'Agglomération de Fribourg* (ci-après *CF*) est chargée d'examiner tout message ayant des incidences financières.

Le 27 septembre 2021, les membres de la *CF* se sont réunis afin de prendre connaissance et de discuter sous l'angle financier du message n°4 du Comité d'agglomération du 23 juin 2021 concernant le subventionnement de la mesure 11.09 du PA2 « aménagement d'une voie bus sur le chemin des Pensionnats (direction gare) et priorisation TP au giratoire », disponible sur le site web de l'Agglomération de Fribourg depuis le 17 février 2021.

Lors de leur séance du 27 septembre 2021, les membres de la *CF* ont posé des questions au *Comité*, auxquelles ce dernier a répondu. Les membres de la *CF* remercient le *Comité* pour sa collaboration.

Après délibération, la *CF* préavis, à l'unanimité, favorablement le message n°4.

Fribourg, le 27 septembre 2021

Au nom de la Commission financière
de l'Agglomération de Fribourg

Le Président

François Grangier



La Secrétaire


Noémie Nicolas

7.2 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt

Jérémie Stöckli. Comme pour l'élément précédent, la *CAME* n'a rien de particulier à signaler. Elle recommande, à l'unanimité, d'accepter cette subvention.

**Préavis de la Commission de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement
concernant le subventionnement de la mesure 11.09 du PA2 « Aménagement d'une voie bus sur
le chemin des Pensionnats (direction gare) et priorisation TP au giratoire »**

Conformément aux dispositions légales en vigueur, la *Commission de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement* (ci-après *CAME*) est chargée d'examiner sous l'angle technique les projets d'aménagement, de mobilité et de l'environnement de l'Agglomération.

Le 22 septembre 2021, la *CAME* s'est réunie afin de prendre connaissance et de discuter du message n°4 du Comité d'agglomération (ci-après *Comité*) du 23 juin 2021 concernant le subventionnement de la mesure 11.09 du PA2 « Aménagement d'une voie bus sur le chemin des Pensionnats (direction gare) et priorisation TP au giratoire ».

A l'occasion de la séance de la *CAME* du 22 septembre 2021, la délégation du *Comité* a répondu aux questions de la *CAME*. Cette délégation du *Comité* était composée des représentants du :

- Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité (DAEM) : Mme Burgener Woeffray
- Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité (DAEM) : Mme Dévaud-Sciboz
- Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité (DAEM) : M Menzel

La *CAME* remercie la délégation du *Comité* pour sa collaboration.

Après délibération, la *CAME* préavis, à l'unanimité, favorablement le message n°4.

Fribourg, le 22 septembre 2021

Au nom de la Commission de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement
de l'Agglomération de Fribourg

Le Président



Jérémie Stöckli

7.3 Présentation du message n° 4 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr. 4 des Vorstandes

Eliane Dévaud-Sciboz. La commune de Villars-sur-Glâne demande un subventionnement pour la mesure 11.09 du PA2. Cette mesure aide à résoudre l'important problème de progression des bus de la ligne 6 en descendant le chemin des Pensionnats aux heures de pointe. Une première phase de test a servi à évaluer la viabilité de la mesure uniquement en déviant le trafic automobile dans le parking de l'hôpital durant les heures de pointe. Les résultats ont été excellents sur l'amélioration pour les TP. Toutefois au niveau constructif, cette mesure ne pouvait pas être légalisée définitivement, car elle ne respecte pas les largeurs de chaussées à l'intérieur du parking. L'efficacité de séparer les flux ayant été démontrée, le projet a évolué. Il a été décidé de faire transiter le bus par ce parking. Cette solution nécessite d'élargir la voie de circulation traversant ce parking et de réaliser des aménagements de réinsertion et priorisation des bus sortant de celui-ci. Le montant subventionnable maximal est de CHF 353'000 (valeur octobre 2011). La part communale est de 50 % et se monte à CHF 176'500 (valeur 2011). La part de cofinancement fédéral se monte à CHF 119'880 (valeur 2011). L'État de Fribourg s'est engagé à verser un montant fixe de CHF 14'876. La part de l'Agglomération se monte donc à CHF 41'744 (valeur 2011). Le Comité vous propose d'adopter la libération de l'entier du subventionnement prévu par la mesure 11.09.

7.4 Examen du Message / Prüfung der Botschaft

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des interventions ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

7.5 Examen et adoption de l'arrêté / Prüfung und Annahme des Beschlusses

Le Président. Comme précédemment, nous ouvrons directement la discussion sur l'arrêté. Vous le trouverez en annexe du message n° 4.

Vote d'ensemble électronique / Elektronische Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté proposé par le Comité et, par conséquent, autorisent le Comité, à verser une subvention d'un montant de CHF 176'500 à la commune de Villars-sur-Glâne pour la mesure 11.09 du PA2, sont priés de presser sur la touche verte.

Diejenigen, die dies ablehnen, werden gebeten, die rote Taste zu drücken.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de presser sur la touche bleue.

Résultat / Ergebnis

51 membres ont accepté l'arrêté.

Aucun membre ne l'a refusé.

1 membre s'est abstenu.

Le Conseil a adopté, à la majorité, l'arrêté proposé par le Comité, et, par conséquent, a autorisé le Comité, à verser une subvention d'un montant de CHF 176'500 à la commune de Villars-sur-Glâne pour la mesure 11.09 du PA2.

Le septième point de l'ordre du jour est absent.

8. Subventionnement de la mesure 21.09 du PA2 « réalisation d'une passerelle de mobilité douce à la gare de Givisiez, avec accès au quai » / Subventionierung der Massnahme 21.09 des AP2 «Realisierung eines Gleisübergangs für den Langsamverkehr bei der Haltestelle Givisiez, mit einem Zugang zum Perron»

8.1 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission

François Grangier. Le message n° 5 a suscité passablement de questions de la CF à Mmes Dévaud-Sciboz et Burgener-Woeffray. Tout d'abord, la CF a demandé si la mise en œuvre de cette mesure est bien terminée, ce qui nous a été confirmé. Il reste la problématique de l'installation d'un escalier, qui dépend du plan d'aménagement de détail (ci-après PAD) local. Un message portant uniquement sur cet escalier pourrait encore être présenté au Conseil ultérieurement. La dernière phrase de la page 3, qui stipule qu'à « ce stade, il est toutefois quasiment acquis que le coût effectif des travaux est supérieur au plafond inscrit dans la fiche de mesure », a interpellé la CF. Selon la Directive sur le subventionnement des mesures du PDA, nous nous en tenons au montant inscrit sur les fiches, ainsi que le renchérissement et la TVA. La délégation du Comité nous a confirmé qu'il n'y a pas de dérogation à ce principe et que cette information n'est pas pertinente pour le Conseil. En revanche, Mme Burgener-Woeffray s'est engagée, au nom du Comité, à demander à la commune de Givisiez et aux CFF le décompte final définitif des travaux, afin d'avoir une vision globale qui pourrait servir pour un prochain projet. La CF a également estimé que les tableaux financiers sont très peu compréhensibles.

Elle a demandé une certaine standardisation de la présentation des projets afin que les membres du *Conseil* réussissent, assez simplement, à comprendre le mécanisme. La présentation du message n° 6 est un excellent exemple des tableaux qu'il faudrait toujours voir dans les messages.

**Préavis de la Commission financière
concernant le subventionnement
de la mesure 21.09 du PA2
« réalisation d'une passerelle de mobilité douce
à la gare de Givisiez, avec accès au quai »**

Conformément aux dispositions légales en vigueur, la *Commission financière de l'Agglomération de Fribourg (ci-après CF)* est chargée d'examiner tout message ayant des incidences financières.




Le 27 septembre 2021, les membres de la *CF* se sont réunis afin de prendre connaissance et de discuter sous l'angle financier du message n° 5 du Comité d'agglomération du 2 septembre 2021 concernant le subventionnement de la mesure 21.09 du PA2 « réalisation d'une passerelle de mobilité douce à la gare de Givisiez, avec accès au quai », disponible sur le site web de l'Agglomération de Fribourg depuis le 17 février 2021.

Lors de leur séance du 27 septembre 2021, les membres de la *CF* ont posé des questions au *Comité*, auxquelles ce dernier a répondu, notamment celle relative à l'escalier qui devrait être aménagé à l'avenir. Les membres de la *CF* remercient le *Comité* pour sa collaboration.

Après délibération, la *CF* préavis, à l'unanimité, favorablement le message n° 5.

Fribourg, le 27 septembre 2021

Au nom de la Commission financière
de l'Agglomération de Fribourg

<p>Le Président</p>  <p>François Grangier</p>		<p>La Secrétaire</p>  <p>Noémie Nicolas</p>
--	---	---

8.2 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt

Jérémie Stöckli. L'escalier mentionné par M. Grangier a également retenu l'attention de la *CAME*. Il manque actuellement un accès direct pour les piétons, qui dépend cependant d'un projet qui sera réalisé dans les années à venir. La *CAME* soutient donc la présente demande de subvention.

**Préavis de la Commission de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement
concernant le subventionnement de la mesure 21.09 du PA2 « Réalisation d'une passerelle de
mobilité douce à la gare de Givisiez, avec accès au quai »**

Conformément aux dispositions légales en vigueur, la *Commission de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement (ci-après CAME)* est chargée d'examiner sous l'angle technique les projets d'aménagement, de mobilité et de l'environnement de l'Agglomération.

Le 22 septembre 2021, la *CAME* s'est réunie afin de prendre connaissance et de discuter du message n°5 du Comité d'agglomération (ci-après Comité) du 2 septembre 2021 concernant le subventionnement de la mesure 21.09 du PA2 « Réalisation d'une passerelle de mobilité douce à la gare de Givisiez, avec accès au quai ».

A l'occasion de la séance de la *CAME* du 22 septembre 2021, la délégation du *Comité* a répondu aux questions de la *CAME*. Cette délégation du Comité était composée des représentants du :

- Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité (DAEM) : Mme Burgener Woeffray
- Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité (DAEM) : Mme Dévaud-Sciboz
- Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité (DAEM) : M Menzel


La *CAME* remercie la délégation du Comité pour sa collaboration.

Après délibération, la *CAME* préavis, à l'unanimité, favorablement le message n°5.

Fribourg, le 22 septembre 2021

Au nom de la Commission de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement
de l'Agglomération de Fribourg

Le Président


Jérémie Stöckli

8.3 Présentation du message n° 5 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr. 5 des Vorstandes

Eliane Dévaud-Sciboz. Cette mesure a déjà fait l'objet d'un message de subventionnement en avril 2018, dans sa qualité d'axe de MD. L'élaboration du PA4 et le développement de l'axe de la TransAgglo 2 (ci-après TA2) ont amené à établir que cette passerelle est un tronçon de cette TA2. La Directive sur le subventionnement des mesures du PDA prévoit de subventionner les tronçons de TransAgglo à 100 %. Le subventionnement du premier message n'ayant pas encore été intégralement versé, le Comité vous propose de remplacer son message du 19 avril 2018 par le nouveau message qui vous est soumis ce soir. De ce fait, un seul arrêté permettra le subventionnement de cette mesure et facilitera les procédures administratives. Le montant subventionnable maximal se monte à CHF 4'500'000 (valeur octobre 2011), ce qui correspond à un montant de CHF 5'153'150 (valeur avril 2021, donc annexée, TTC). La part du cofinancement fédéral se monte à CHF 1'905'450 (valeur avril 2021, TTC). L'État de Fribourg s'est engagé à verser un montant fixe de CHF 900'000. La part de l'Agglomération se monte donc à CHF 2'347'700 (valeur avril 2011, TTC). Le Comité vous propose d'adopter la libération de l'entier du subventionnement prévu par la mesure 21.09.

8.4 Examen du Message / Prüfung der Botschaft

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des interventions ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

8.5 Examen et adoption de l'arrêté / Prüfung und Annahme des Beschlusses

Le Président. Comme précédemment, nous ouvrons directement la discussion sur l'arrêté. Vous le trouverez en annexe du message n° 5.

Vote d'ensemble électronique / Elektronische Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté proposé par le Comité et, par conséquent, autorisent le Comité, à verser une subvention d'un montant de CHF 5'153'150 à la commune de Givisiez pour la mesure 21.09 du PA2, sont priés de presser sur la touche verte.

Diejenigen, die dies ablehnen, werden gebeten, die rote Taste zu drücken.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de presser sur la touche bleue.

Résultat / Ergebnis

50 membres ont accepté l'arrêté.

Aucun membre ne l'a refusé.

3 membres se sont abstenus.

Le Conseil a adopté, à la majorité, l'arrêté proposé par le Comité, et, par conséquent, autorise le Comité à verser une subvention d'un montant de CHF 5'153'150 à la commune de Givisiez pour la mesure 21.09 du PA2.

Ce huitième point de l'ordre du jour est liquidé.

9. Subventionnement de la mesure 43.09 du PA2 « Réaménagement de la traversée de localité de Belfaux (VALTRALOC), phase I » / Subventionierung der Massnahme 43.09 des AP2 « Neugestaltung der Ortsdurchquerung von Belfaux (VALTRALOC), 1. Phase »

9.1 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission

François Grangier. La CF s'est demandé pourquoi la Confédération ne subventionnait pas cette mesure inscrite dans le PA2. En réponse, le Comité a indiqué qu'il n'y a aucune prise en charge par la Confédération, quand il s'agit d'aménagement routier. Cela est pareil pour les PA3 et PA4. Pour la bonne compréhension, la CF tient à vous rappeler que les mesures du PA2 reçoivent en général un subventionnement fédéral de 40 % alors que celles du PA2 obtiennent un subventionnement de 35 %. Après avoir obtenu cette précision, la CF a décidé de préavis favorablement le message n° 6.

**Préavis de la Commission financière
concernant le subventionnement
de la mesure 43.09 du PA2
« Réaménagement de la traversée de localité
de Belfaux (VALTRALOC), phase I »**

Conformément aux dispositions légales en vigueur, la *Commission financière de l'Agglomération de Fribourg (ci-après CF)* est chargée d'examiner tout message ayant des incidences financières.


Le 27 septembre 2021, les membres de la *CF* se sont réunis afin de prendre connaissance et de discuter sous l'angle financier du message n°6 du Comité d'agglomération du 2 septembre 2021 concernant le subventionnement de la mesure 43.09 du PA2 « Réaménagement de la traversée de localité de Belfaux (VALTRALOC), phase I », disponible sur le site web de l'Agglomération de Fribourg depuis le 17 février 2021.

Lors de leur séance du 27 septembre 2021, les membres de la *CF* ont posé des questions au *Comité*, auxquelles ce dernier a répondu. Les membres de la *CF* remercient le *Comité* pour sa collaboration et la bonne élaboration détaillée de ce message.


Après délibération, la *CF* préavis, à l'unanimité, favorablement le message n°6.

Fribourg, le 27 septembre 2021

Au nom de la Commission financière
de l'Agglomération de Fribourg

Le Président

François Grangier



La Secrétaire

Noémie Nicolas

9.2 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt

Jérémie Stöckli. Cet objet n'a soulevé aucun point de discussion important lors de la séance de la *CAME*, qui recommande, à l'unanimité, de soutenir ce subventionnement.

**Préavis de la Commission de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement
concernant le subventionnement de la mesure 43.09 du PA2 « Réaménagement de la traversée
de localité de Belfaux (VALTRALOC), phase I »**

Conformément aux dispositions légales en vigueur, la *Commission de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement (ci-après CAME)* est chargée d'examiner sous l'angle technique les projets d'aménagement, de mobilité et de l'environnement de l'Agglomération.

Le 22 septembre 2021, la *CAME* s'est réunie afin de prendre connaissance et de discuter du message n°6 du Comité d'agglomération (ci-après Comité) du 2 septembre 2021 concernant le subventionnement de la mesure 43.09 du PA2 « Réaménagement de la traversée de localité de Belfaux (VALTRALOC), phase I ».

A l'occasion de la séance de la *CAME* du 22 septembre 2021, la délégation du *Comité* a répondu aux questions de la *CAME*. Cette délégation du *Comité* était composée des représentants du :

- Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité (DAEM) : Mme Burgener Woeffray
- Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité (DAEM) : Mme Dévaud-Sciboz
- Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité (DAEM) : M Mennel

La *CAME* remercie la délégation du *Comité* pour sa collaboration.

Après délibération, la *CAME* préavis, à l'unanimité, favorablement le message n°6.

Fribourg, le 22 septembre 2021

Au nom de la Commission de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement
de l'Agglomération de Fribourg

Le Président

Jérémie Stöckli

9.3 Présentation du message n° 6 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr. 6 des Vorstandes

Eliane Dévaud-Sciboz. La commune de Belfaux demande le subventionnement pour la mesure 43.09 du PA2. Cette mesure a pour but de valoriser l'espace central du village de Belfaux et de sécuriser les déplacements de MD dans un secteur fortement soumis à la dominance du *trafic individuel motorisé (ci-après TIM)*. La mesure 43.09 ne bénéficie pas d'un cofinancement fédéral. Les projets VALTRALOC sont menés par l'État de Fribourg. Une clé de répartition est établie, entre l'État de Fribourg et la commune, au début des travaux. La commune prenant à sa charge les travaux éditaires, l'Etat de Fribourg prend en charge la partie des travaux routiers, y compris la pose de phonoabsorbant. La commune a donc un montant à sa charge de CHF 1'814'758,25. C'est ce montant, qui est la base du calcul du subventionnement de l'Agglomération. Sur le montant de CHF 1'814'758,25, la commune en prend à sa charge 50 % selon la *Directive sur le subventionnement des mesures du PDA*, ce qui représente un montant de CHF 907'379,10. L'État de Fribourg, au titre de l'aide aux communautés régionales de transport, verse un montant fixe de CHF 275'799. La part de l'Agglomération se monte donc à CHF 631'580,15. Le Comité vous propose d'adopter la libération du montant prévu par la mesure 43.09.

9.4 Examen du Message / Prüfung der Botschaft

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des interventions ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

9.5 Examen et adoption de l'arrêté / Prüfung und Annahme des Beschlusses

Le Président. Comme précédemment, nous ouvrons directement la discussion sur l'arrêté. Vous le trouverez en annexe du message n° 6.

Vote d'ensemble électronique / Elektronische GesamtAbstimmung

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté proposé par le Comité et, par conséquent, autorisent le Comité, à verser une subvention d'un montant de CHF 907'379.10 à la commune de Belfaux pour la mesure « Réaménagement de la traversée de localité de Belfaux (VALTRALOC), phase I », sont priés de presser sur la touche verte.

Diejenigen, die dies ablehnen, werden gebeten, die rote Taste zu drücken.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de presser sur la touche bleue.

Résultat / Ergebnis

52 membres ont accepté l'arrêté.

Aucun membre ne l'a refusé.

1 membre s'est abstenu.

Le Conseil a adopté, à la majorité, l'arrêté proposé par le Comité, et, par conséquent, a autorisé le Comité, à verser une subvention d'un montant de CHF 907'379.10 à la commune de Belfaux pour la mesure « Réaménagement de la traversée de localité de Belfaux (VALTRALOC), phase I ».

Ce neuvième point de l'ordre du jour est liquidé.

10. Subventionnement de la mesure 3M.03.02 du PA3 « Compartimentage du quartier de Gambach » / Subventionierung der Massnahme 3M.03.02 des AP3 « Kammerung des Gambach-Quartiers »

Une coquille s'est glissée en page 4 du message 7 (français et allemand) : elle a été corrigée récemment sur la version figurant sur le site internet. Il était écrit « **3M.03.08** » au lieu de « **3M.03.02** » dans la phrase suivante : « Le Comité propose au Conseil d'adopter la libération de l'entier du subventionnement prévu par la mesure **3M.03.02** ».

10.1 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission

François Grangier. Avant les explications des représentantes du Comité et de l'administration de l'Agglomération, aucun membre de la CF n'avait réussi à comprendre le système de nœuds / d'unités de prestations. C'est le premier message qui utilise ce système, que la Confédération a mis en place depuis le PA3 afin de « simplifier » les procédures, qui ne sont pas simples à comprendre. La CF a entendu et, enfin, compris le fonctionnement de nœuds / d'unités de prestations. Elle a demandé au Comité de transmettre les mêmes informations au Conseil. Il vous sera, en effet, difficile de comprendre ce message sans les explications y relatives. J'espère qu'après les explications de Mme Dévaud-Sciboz, tout le monde comprendra clairement ce système. De plus, la CF a voulu savoir pourquoi les subventions cantonales ne sont pas garanties, ni acquises. Il s'avère que l'Agglomération n'a pas reçu de nouvelles de l'État de Fribourg à ce jour, alors que les démarches ont été effectuées. C'est pour cette raison que le scénario

présenté ce soir ne comprend pas de subvention cantonale. La *CF* recommande, à l'unanimité des membres présents, l'acceptation de cet investissement.

**Préavis de la Commission financière
concernant le subventionnement
de la mesure 3M.03.02 du PA3
« compartimentage du quartier de Gambach »**

Conformément aux dispositions légales en vigueur, la *Commission financière de l'Agglomération de Fribourg (ci-après CF)* est chargée d'examiner tout message ayant des incidences financières.

Le 27 septembre 2021, les membres de la *CF* se sont réunis afin de prendre connaissance et de discuter sous l'angle financier du message n°7 du Comité d'agglomération du 2 septembre 2021 concernant le subventionnement de la mesure 3M.03.02 du PA3 « compartimentage du quartier de Gambach », disponible sur le site web de l'Agglomération de Fribourg depuis le 17 février 2021.

Lors de leur séance du 27 septembre 2021, les membres de la *CF* ont posé des questions au *Comité*, à laquelle ce dernier a répondu, notamment celle relative au financement fédéral par des unités de prestations / nœuds. Les membres de la *CF* remercient le *Comité* pour sa collaboration.

Après délibération, la *CF* préavis, à l'unanimité, favorablement le message n°7.

Fribourg, le 27 septembre 2021

Au nom de la Commission financière
de l'Agglomération de Fribourg

Le Président

François Grangier



La Secrétaire

Noémie Nicolas

10.2 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt

Jérémie Stöckli. La question des horaires de la fermeture des bornes a été soulevée lors de la séance de la *CAME*, qui a conclu qu'il n'est pas pertinent d'avoir des horaires différents pour les bornes d'un même quartier. Par conséquent, la *CAME* recommande, à l'unanimité, de libérer le subventionnement.

**Préavis de la Commission de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement
concernant le subventionnement de la mesure 3M.03.02 du PA3 « Compartimentage du quartier
de Gambach »**

Conformément aux dispositions légales en vigueur, la *Commission de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement (ci-après CAME)* est chargée d'examiner sous l'angle technique les projets d'aménagement, de mobilité et de l'environnement de l'Agglomération.

Le 22 septembre 2021, la *CAME* s'est réunie afin de prendre connaissance et de discuter du message n°7 du Comité d'agglomération (ci-après Comité) du 2 septembre 2021 concernant le subventionnement de la mesure 3M.03.02 du PA3 « Compartimentage du quartier de Gambach ».

A l'occasion de la séance de la *CAME* du 22 septembre 2021, la délégation du *Comité* a répondu aux questions de la *CAME*. Cette délégation du *Comité* était composée des représentants du :

- Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité (DAEM) : Mme Burgener Woeffray
- Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité (DAEM) : Mme Dévaud-Sciboz
- Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité (DAEM) : M Menzel

La *CAME* remercie la délégation du *Comité* pour sa collaboration.

Après délibération, la *CAME* préavis, à l'unanimité, favorablement le message n°7.

Fribourg, le 22 septembre 2021

Au nom de la Commission de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement
de l'Agglomération de Fribourg

Le Président

Jérémie Stöckli

10.3 Présentation du message n° 7 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr. 7 des Vorstandes

Eliane Dévaud-Sciboz. La Ville de Fribourg demande une subvention pour la mesure 3M.03.02 du PA3. Cette mesure fait partie du paquet de mesures visant à améliorer la qualité de vie dans les quartiers résidentiels. Elle vise à limiter le transit entre l'axe de Villars et l'axe du Jura. Il s'agit également d'anticiper les reports de trafic, que pourrait engendrer le compartimentage partiel au centre-ville. Le projet prévoit la mise en place d'une borne afin d'éviter le transit aux heures de pointe entre le quartier de Beauregard et celui de Gambach. Un aménagement permettra toutefois le passage entre les différentes rues du quartier de Gambach. Pour le subventionnement de cette mesure, nous nous trouvons avec une nouvelle méthode, mise en place depuis le PA3. La Confédération a mis en place un subventionnement par paquet de mesures pour des mesures inférieures à 5 millions de francs. Cette méthode a pour objectif de « simplifier » le traitement administratif des mesures. Le montant de l'entier du paquet est versé à l'*Agglomération*, qui répartit ensuite le subventionnement pour les différentes mesures formant le paquet. Pour avoir un traitement équitable, un benchmark est réalisé par la Confédération et il en découle un coût par "unité de prestation" pour chaque projet d'agglomération. Ce sont ensuite les unités de prestations qui sont payées par la Confédération, et non plus les mesures. En ce qui concerne la présente mesure, elle fait partie d'un paquet de mesure ayant reçu onze unités de prestation pour son ensemble, ce qui représente un montant de CHF 289'300. Le montant de cette mesure correspond au maximum à quatre unités de prestation. La *Directive sur le subventionnement des mesures du PDA* prévoit 50 % de subventionnement. La part communale se monte à CHF 168'220. La part de cofinancement fédéral se monte à CHF 105'200. La part de l'*Agglomération* se monte donc à CHF 63'020. Le *Comité* vous propose d'adopter la libération de l'entier du subventionnement prévu par la mesure 3M.03.02.

10.4 Examen du Message / Prüfung der Botschaft

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des interventions ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

10.5 Examen et adoption de l'arrêté / Prüfung und Annahme des Beschlusses

Le Président. Comme précédemment, nous ouvrons directement la discussion sur l'arrêté. Vous le trouverez en annexe du message n° 7.

Vote d'ensemble électronique / Elektronische Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté proposé par le *Comité* et, par conséquent, autorisent le *Comité*, à verser une subvention d'un montant de CHF 168'220 à la Ville de Fribourg pour la mesure 3M.03.02 du PA3, sont priés de presser sur la touche verte.

Diejenigen, die dies ablehnen, werden gebeten, die rote Taste zu drücken.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de presser sur la touche bleue.

Résultat / Ergebnis

46 membres ont accepté l'arrêté.

Aucun membre ne l'a refusé.

6 membres se sont abstenus.

Le *Conseil* a adopté, à la majorité, l'arrêté proposé par le *Comité*, et, par conséquent, a autorisé le *Comité* à verser une subvention d'un montant de CHF 168'220 à la Ville de Fribourg pour la mesure 3M.03.02 du PA3.

Ce dixième point de l'ordre du jour est liquidé.

11. Transmission de la motion concernant l'ajout d'un volet "Plan climatique" au plan directeur et aux futurs projets d'agglomération / Überweisung der Motion betreffend die Ergänzung des Richtplans und der zukünftigen Agglomerationsprogramme durch ein Kapitel „Klimaplan“ / Mot Leg 2021-2026 2021 001

11.1 Position de l'auteur / Standpunkt des Autors

Florian Müller. Nous savons qu'il est urgent d'agir contre le réchauffement climatique. La problématique de la protection du climat n'a plus besoin d'être expliquée. J'accepte la transmission de mon intervention parlementaire, en tant que postulat, car la forme de mon intervention est moins importante que le fond. Je souhaite que l'*Agglomération* élargisse son champ d'action en matière de protection du climat. Quelques mois auparavant, l'État de Fribourg a adopté un plan climatique ambitieux. Il s'est fixé l'objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 50 % d'ici 2030 et atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Quelques semaines plus tôt, l'État de Fribourg a décidé de présenter une loi cantonale sur le

climat. À présent, ce sont les districts et les communes qui doivent agir via leur plan directeur respectif. Dans un avenir proche, des plans d'action et des mesures seront probablement demandés lors de l'élaboration des projets d'agglomération et de plans directeurs régionaux. De ce fait, l'*Agglomération* et ses *communes membres* sont impliquées et devraient procéder, dans un souci de coordination, à des réflexions appropriées et proposer des mesures. Le climat et la protection du climat sont des sujets transversaux. Ces sujets concernent différents domaines de compétence de l'*Agglomération*, comme l'explique à juste titre le *Comité*. Cependant, nous pouvons constater qu'ils ne sont pas pris en compte dans ces domaines de la même manière. Certains aspects sont implicitement pris en compte dans les mesures relatives au domaine des transports, de la *Nature & Paysage (ci-après NP)* et de l'énergie. Par contre, la stratégie et les mesures relatives à la *NP* et à l'énergie sont trop faibles. Ce postulat ne vise pas à introduire un nouveau domaine dans les tâches de l'*Agglomération*. Il serait judicieux de procéder à un examen plus profond et de montrer comment le climat et la protection du climat peuvent être condensés dans les différents domaines de compétence de l'*Agglomération*. Le postulat propose d'introduire ces sujets dans un volet séparé « plan climatique » dans les futurs instruments de l'*Agglomération*, à savoir dans le plan directeur et le prochain *projet d'agglomération (ci-après PA)*. Les mesures qui en découlent continueront toutefois à être répertoriées dans les domaines existants. L'État de Fribourg a fait un pas important. C'est maintenant à l'*Agglomération* et aux *communes membres* d'agir. Je vous invite à montrer votre volonté de préserver notre terre, notre canton et notre *agglomération fribourgeoise*, en acceptant ce soir la transmission de ce postulat.

11.2 Position du Bureau du Conseil / Standpunkt des Ratsbüros

Le Président. Dans sa séance du 9 septembre 2021, le *Bureau du Conseil* a examiné la recevabilité et la qualification juridique de cette intervention. S'agissant de sa qualification juridique, cette intervention parlementaire doit être qualifiée de postulat, et non de motion, et être traitée comme telle selon l'article 6 alinéa 1 du *Règlement du Conseil*. M. Müller l'a accepté lorsqu'il a fait part de sa position. Le *Bureau du Conseil* considère que ce postulat est recevable.

11.3 Position du Comité / Standpunkt des Vorstandes

Eric Mennel. Le *Comité* est sensible à la question de la protection du climat. Les projets d'agglomération sont cependant des instruments de planification territoriale, dont le contenu est fortement normé par la Confédération suisse. Des directives précises à ce sujet ont notamment été adoptées. L'opportunité d'étendre le champ des thématiques couvertes par cet instrument a également été débattue au niveau fédéral. L'option retenue vise à maintenir le nombre de thématiques aux trois domaines principaux que sont l'urbanisation, la mobilité et le paysage. Dans le cadre des prochaines générations de *PA*, les domaines annexes, qui exercent également une influence sur le territoire, tels que la protection de l'environnement ou le tourisme, pourront être abordés, mais uniquement sous l'angle des trois thématiques précitées. Il ne serait donc pas opportun de compléter les prochains *PA* dans le sens d'un volet spécifiquement dédié au climat. Dans sa prise de position relative au postulat Leg2016-2021_2019_021 demandant « une politique de protection de l'environnement à la hauteur des enjeux actuels », le *Comité* avait retenu que l'élaboration d'une feuille de route était nécessaire, afin de structurer et mettre en valeur les différentes actions déjà réalisées par l'*Agglomération* en faveur de la protection de l'environnement au sens large. La question du climat, qui constitue une préoccupation actuelle et centrale pour les collectivités publiques, avait déjà été évoquée dans cette prise de position. Le *Comité* propose donc de regrouper le traitement de ces deux interventions en y apportant une réponse unique sous forme de feuille de route. Un budget correspondant sera proposé sous la rubrique environnement du budget 2022. Cette feuille de route devra notamment permettre d'intégrer au mieux les préoccupations liées à la protection du climat dans la mise en œuvre des différentes planifications conduites par l'*Agglomération* de manière transversale aux principales thématiques traitées dans les *PA*. Il s'agira notamment de quantifier l'effet attendu des mesures proposées par rapport à la protection du climat. Cette feuille de route pourra également fournir des pistes pour une meilleure prise en compte de cette problématique en matière de communication. Les actions de l'*Agglomération* concourent en effet de manière notable à l'atteinte des objectifs climatiques cantonaux, même si cela n'est actuellement pas assez mis en évidence. Moyennant les précisions exprimées, le *Comité* vous propose d'accepter la transmission de ce postulat.

11.4 Vote de transmission / Überweisungsabstimmung

Le Président. J'ouvre la discussion générale. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close. Nous allons passer au vote de transmission de ce postulat.

Vote de transmission électronique / Elektronische Überweisungsabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent la transmission de ce postulat, sont priés de presser sur la touche verte.
Celles et ceux, qui la refusent, sont priés de presser sur la touche rouge.
Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de presser sur la touche bleue.

Résultat / Ergebnis

41 membres ont accepté la transmission de ce postulat Leg 2021-2026_2021_001.

3 membres ont refusé sa transmission.

9 membres se sont abstenus.

Le *Conseil* a accepté, à la majorité, la transmission de ce postulat Leg 2021-2026_2021_001.

12. Réponses du Comité aux interventions parlementaires / Antworten des Vorstandes auf parlamentarische Vorstösse

12.1 Postulat demandant une étude de faisabilité d'un parking d'échange P+R dans la proximité de l'arrêt du bus TPF "Portes de Fribourg" (ligne 1) / Postulat für eine Machbarkeitsstudie einer P+R-Anlage in der Nähe der TPF-Bushaltestelle „Portes de Fribourg“ (Linie 1) / Post Leg2016-2021 2017 007

a. Position du Comité / Standpunkt des Vorstandes

Eliane Dévaud-Sciboz. Des études ont été entreprises entre 2018 et 2020 portant sur l'identification des potentiels d'utilisateurs et le développement de ces installations, l'objectif étant principalement de vérifier les emplacements et le dimensionnement nécessaire. L'étude confirme un potentiel important d'utilisateurs sur l'axe de la Route de Morat ou en lien avec l'autoroute. À la suite des évaluations, deux sites ont été identifiés et rejoignent les réflexions menées dans les *PA* précédents. Il s'agit des sites de Portes de Fribourg et de Forum Fribourg.

Dans un premier temps, afin de respecter les délais pour pouvoir intégrer un *parking d'échange P+R promu par l'Agglomération (ci-après P+R)* dans ce secteur au *PA4*, une solution permettant une mise en œuvre rapide et peu coûteuse est proposée. Cette solution consiste à utiliser des places de stationnement déjà construites à Forum Fribourg. Dans une seconde étape, un potentiel en ouvrage dédié aux Portes de Fribourg est envisagé comme solution à long terme. Un budget de CHF 200'000 a été prévu au budget d'investissement 2022 de l'*Agglomération* afin de pouvoir démarrer les études en relation avec cet ouvrage.

En conclusion, l'étude de développement des *P+R* de l'*Agglomération* a confirmé qu'un potentiel de demande pour un *P+R* autour de la jonction d'autoroute Fribourg-Nord est présent. Les évaluations complémentaires ont identifié le site de Forum Fribourg comme favorable pour l'aménagement d'un *P+R* provisoire. La collaboration entre les parties prenantes au projet a été lancée et une mesure en ce sens est intégrée dans le *PA4*. Parallèlement, les réflexions inhérentes à un projet définitif seront poursuivies de sorte à intégrer une plateforme multimodale dans le secteur des Portes de Fribourg dans le cadre d'un prochain *PA* et d'assurer son financement. Ce postulat est ainsi liquidé.

b. Avis de l'auteur / Ansicht des Autors

Pierre-Alain Perritaz. Je suis satisfait par la réponse du *Comité*, que je remercie, et de voir que notre postulat a été pris en compte. Je me réjouis du budget et du vote relatifs au crédit d'étude en vue de la réalisation définitive d'un *P+R* aux Portes de Fribourg.

Le Président. Avec ces considérations, cette intervention est ainsi liquidée.

12.2 Question concernant l'arrêt de bus près du cimetière St-Léonard / Anfrage betreffend die Bushaltestelle in der Nähe des Friedhofes St. Leonhard in Freiburg / Quest Leg 2016-2021 2020-028

a. Position du Comité / Standpunkt des Vorstandes

Eliane Dévaud-Sciboz. L'auteure de la question s'interroge sur la remise en service de l'arrêt de bus Cimetière de la ligne 1, dont l'exploitation avait été interrompue dans le cadre des travaux de construction de la nouvelle patinoire. Cette intervention présente un contenu largement similaire à la motion Leg 2021-2026_2021_002 déposée dans le cadre de la nouvelle législature. Le *Comité* se propose donc d'apporter

une réponse conjointe à ces deux interventions. Le tracé de la ligne 1 a fait l'objet d'une évolution à la lumière du contexte général de la mobilité sur le plateau d'Agly dans une étude lancée conjointement par l'*Agglomération* et l'État de Fribourg. L'option retenue consiste à rétablir le passage de la ligne 1 via l'allée du cimetière, ce qui permettra de desservir à nouveau l'arrêt de bus Cimetière en décembre 2022. Le *Comité* estime que la réponse fait droit aux préoccupations exprimées dans la question et dans la motion Leg 2021-2026_2021_002 sur ce sujet. Il invite ainsi les auteurs de cette dernière à la retirer.

b. Avis de l'auteure Eleonora Schneuwly-Aschwanden, représentée par Pierre-Alain Perritaz / Meinung der Autorin Eleonora Schneuwly-Aschwanden, vertreten durch Pierre-Alain Perritaz

Pierre-Alain Perritaz. Alléluia ! L'arrêt de bus Cimetière sera à nouveau desservi. On ne peut que s'en réjouir, surtout les personnes âgées, les seniors et les personnes ayant des problèmes de mobilité. Je suis vraiment satisfait par cette réponse, mais je mettrais tout de même un petit bémol par rapport à la date fixée à fin 2022. J'estime que le *Comité* aurait pu anticiper beaucoup mieux pour remettre cet arrêt dès la fin des travaux de la patinoire. En ce qui concerne le retrait de la motion, qui est proposé par le *Comité*, je vous proposerais de passer la parole à M. Sapia qui est l'auteur de cette motion que j'ai cosignée.

Léo Sapia. Je suis déçu par le fait qu'il faille attendre le rétablissement de cet arrêt de bus durant encore une année. Les personnes âgées seront contentes de pouvoir y retourner, malheureusement certaines auront le temps de trouver domicile à St-Léonard avant que l'arrêt soit rétabli. Nous acceptons de retirer notre motion malgré ce bémol.

Le Président. Avec ces considérations, cette intervention est ainsi liquidée.

Ce douzième point de l'*ordre du jour* est donc absout.

13. Divers / Verschiedenes

Le Président. Nous passons aux divers. J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?

François Grangier. Le jeudi 11 octobre 2018, j'ai présenté et défendu la motion Leg2016-2021_2018_011 relative à l'introduction de la gestion des installations sportives d'importance comme nouvelle tâche de l'*Agglomération*, dont la transmission a été acceptée par le *Conseil*. Contrairement à la motion Leg2016-2021_2017_004 relative à Coriolis Infrastructures, qui a été traitée par des séances spécifiques, la motion Leg2016-2021_2018_011 reste jusqu'à ce jour, soit trois ans après, toujours sans réponse. Qu'en est-il de cette motion ? Quand comptez-vous la mettre en œuvre ? Quand est-ce qu'un groupe de travail sera créé ? Je me souviens que le *Comité* n'était pas, du tout, favorable à la transmission de cette motion, mais elle a été acceptée par le *Conseil*. Il n'y a aucune raison de la laisser traîner dans les tiroirs.

Félicien Frossard. Une étude a été confiée à la *Haute école de gestion de Fribourg (ci-après HEG-FR)* par rapport à l'opportunité d'un regroupement des installations sportives d'importance régionale. Cette étude a été terminée dans le courant de l'été et la réponse à votre intervention sera apportée lors de la séance du *Conseil* du 16 décembre 2021.

Le Président. M. Grangier, êtes-vous satisfait par cette réponse ?

François Grangier. Non, je ne suis pas satisfait, car il y a eu des groupes de travail pour traiter la motion relative à Coriolis Infrastructures. Est-ce que nous recevons seulement un rapport de la *HEG-FR* ou est-ce qu'il y aura un travail de fond de la part d'une commission à l'instar des mesures qui ont été prises pour la culture ? Je souhaiterais obtenir une réponse d'un membre du *Comité*.

René Schneuwly. Je prends note de l'intervention de M. Grangier, que je peux comprendre. Le sujet est délicat. Il faut tout de même préciser qu'il a fallu d'abord déterminer ce qu'on entendait par « infrastructure d'importance régionale ». L'exécution de ce premier travail a demandé la collaboration de nombreuses personnes. Un rapport a ensuite été sollicité à la *HEG-FR*. Il faut en effet, dans un premier temps, avoir des réponses, respectivement des pistes, d'un point de vue théorique. Le *Comité* doit prendre connaissance de ce rapport et vous en donner connaissance également. Il faudra alors déterminer les mesures complémentaires qui devront être prises à la suite de cet examen, aussi bien par le *Comité* que par le *Conseil*. En l'état, je ne peux pas en dire davantage.

Gérald Collaud. Le postulat Leg2016-2021_2017_003 demandant l'affichage de cartes isochrones pour piétons aux arrêts TPF de l'*agglomération fribourgeoise* a été transmis par le *Conseil* le 12 octobre 2017 au *Comité*. Dans sa réponse datant de janvier 2018, le *Comité* indiquait « Le *Comité* approuve la mise en œuvre du postulat. Les cartes isochrones seront disponibles pour l'intégralité des arrêts du réseau de bus urbain via l'application des TPF et installées progressivement sur les totems qui équiperont les principaux

arrêts de bus de *l'agglomération fribourgeoise* ». Dans les faits, rien n'est encore visible aux arrêts TPF quatre ans plus tard. De plus, j'ai dû écrire régulièrement des courriels à *l'Agglomération* pour obtenir des réponses rarement satisfaisantes. Le processus est-il toujours en cours ? Si oui, dans quel délai ces cartes seront-elles enfin disponibles ? Le *Comité* trouve-t-il normal que quatre ans plus tard, le résultat ne soit pas encore visible et que l'auteur ait dû constamment relancer *l'Agglomération* pour obtenir des réponses peu satisfaisantes ?

La votation consultative sur la poursuite de la fusion du *Grand Fribourg* n'a pas été un succès. Il est donc évident que les collaborations institutionnelles entre les *communes membres* sont d'autant plus importantes et essentielles. *L'Agglomération* a pu jouer en partie ce rôle jusqu'au 31 décembre 2020, mais nous savons que nous sommes actuellement en attente d'une décision du tribunal quant à l'existence même de *l'Agglomération*. *L'Agglomération*, telle que nous la connaissons, est plus démocratique que l'hypothétique association de communes qui devrait la remplacer. De plus, elle offre déjà un cadre existant qui pourrait être étendu. Enfin, l'expérience acquise avec *l'Agglomération* ne devrait pas être perdue. Elle devrait au contraire être utilisée pour aller de l'avant et remettre l'ouvrage sur le métier. Suite au discours de notre Président du *Conseil* de ce soir, je me permets ainsi de demander : Est-ce que le *Comité* a déjà tenu une séance de réflexion sur ce thème ? Si aucune séance n'a encore eu lieu, est-ce que le *Comité* pense le faire dans un avenir proche ?

Eliane Dévaud-Sciboz. Je peux vous confirmer que le *Comité* prévoit toujours la mise en place de cartes isochrones pour piétons aux arrêts TPF de *l'agglomération fribourgeoise*. Par contre, le *Comité* a des difficultés à trouver un consensus avec les Transports publics fribourgeois (TPF) pour une implémentation de ces cartes isochrones. Des solutions ont été recherchées en interne pour trouver des variantes, mais aujourd'hui aucune solution satisfaisante n'a été trouvée. Le *Comité* s'occupe donc toujours de ce sujet, même si cela ne se voit pas beaucoup de l'extérieur.

René Schneuwly. Pour rappel, un recours est encore pendant au tribunal fédéral sur le vote du Grand Conseil du canton de Fribourg du 21 août 2020. À la suite du dépôt de ce recours, le *Conseil d'État* a précisé les dispositions transitoires de cette loi en indiquant clairement que les dispositions de la loi actuelle continuaient à s'appliquer aussi longtemps que *l'Agglomération* ne serait pas remplacée par une autre institution. En d'autres termes, *l'Agglomération* va poursuivre son travail et s'assurer que la nouvelle institution mise en place continue à travailler dans le même état d'esprit, pour autant que cela ait lieu. Il appartiendra aux futur-e-s délégué-e-es de l'institution de dire si le volet démocratique qui a été acquis par *l'Agglomération* doit être maintenu. « Donner, c'est donner ; reprendre, c'est voler » : il est très rare d'accorder un droit démocratique pour l'enlever par la suite. Je tiens à l'assurer, en tout cas pour ce qui a trait à ma position. Pour le reste, le *Comité* a créé un groupe de réflexion institutionnelle, qui s'est déjà réuni à plusieurs reprises. Ce groupe a rencontré plusieurs fois M. Didier Castella, Directeur de la *DIAF*. À la suite du vote consultatif du 26 septembre 2021, une nouvelle séance a été programmée et aura lieu demain, le 8 octobre 2021. C'est un dossier que nous suivons de très près.

Gérald Collaud. Je remercie M. Schneuwly pour sa réponse complète. Je suis content d'apprendre l'existence d'un groupe de réflexion institutionnelle sur ce thème.

Je remercie également Mme Dévaud-Sciboz pour ses informations. Je suis bien sûr satisfait que le travail relatif aux cartes isochrones continue en coulisse, mais je relève qu'il serait utile d'informer les auteur-e-s des interventions parlementaires lorsque le processus est en cours. Cela éviterait d'avoir l'impression que rien ne se passe dans de tels cas dans le cadre du *Comité*.

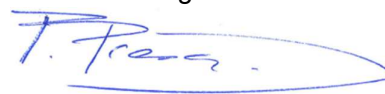
Le Président. Y a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est plus demandée. La discussion est close. Je clos la présente séance à 20 h 53. Je vous remercie pour votre engagement et votre présence. Pour rappel, nous aurons le plaisir de nous retrouver le 16 décembre 2021 lors de la prochaine séance du *Conseil*. Merci de laisser votre carte sur l'appareil face à vous et votre enveloppe transparente sur la table de l'entrée (applaudissements). Bon retour et bonne soirée.

Le Président du Conseil / Der Präsident des Rates



Nicholas Creak

Le Secrétaire général / Der Generalsekretär



Félicien Frossard